

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2023

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

Date de convocation : 9 février 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PAUGET

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 23

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°03-2023 : Budget principal – Vote du budget primitif 2023.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le budget primitif 2023 de la commune dont les sections s'équilibrent comme suit :

Section de Fonctionnement

En dépenses et en recettes à 5 639 000 €.

Section d'Investissement

En dépenses et en recettes à 4 000 000 €.

Ce budget a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 ainsi que des restes à réaliser.

	Résultats clôture 2021	Affectation	Résultats exercice 2022	Résultats clôture 2022	Soldes des RAR 2022	Besoin de financement
Investissement	-595 633.41		155 530.98	- 440 102.43	+ 4792.51	-435 309.92
Fonctionnement	1 712 097.05	693 890.48	469 249,31	1 487 455.88	/	
					Résultat global	1 052 145.96€

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-3-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

La section de Fonctionnement est votée par chapitre.

La section d'Investissement est votée par chapitre avec les opérations précisées dans le document budgétaire.

Il est précisé que les opérations suivantes ont fait l'objet d'autorisations pluriannuelles de programme :

- Opération 17 : Salle de l'Amitié
 - Opération 71 : Aménagement des chemins de Montgarrel et Malissole
 - Opération 72 : Révision du Plan Local d'Urbanisme
-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - VU le débat d'orientation budgétaire en date du 14 décembre 2022,
 - VU les résultats de clôture de l'exercice 2022,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-APPROUVE le budget primitif 2023 qui lui a été présenté.

-AUTORISE Monsieur le Maire à en assurer l'exécution et à effectuer toutes les démarches à cette fin.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAU

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-3-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023